

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 juin 2026

Convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes.

Commune de **BOURGVILAIN** :

M. Gilles LAMETAIRIE

Commune de **LA CHAPELLE
DU MONT DE FRANCE**

M. Philippe HILARION

Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**

Mme Géraldine AURAY
M. Emmanuel FENEON
Mme Nicole SCHLESSER

Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**

M. Hervé JOSEPH

Commune de **MATOUR**

M. Thierry IGONNET
M. Patrick CAGNIN
Mme Fabienne DARGAUD
M. Stéphane SOTTY

Commune de **MONTMELARD**

Mme Laure FLEURY

Commune de **NAVOUR S/GROSNE**

M. David SOUFFLOT
M. Jérôme BEQUIN

Commune de **PIERRECLOS**

M. Emmanuel ROUGEOT
M. Yann DELHOMME

Commune de **SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE**

M. Didier SARRAZIN

Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**

M. Alain BAMET

Commune de **SAINT POINT**

M. Pierre-Yves QUELIN

Commune de **SERRIERES**

M. Richard BENAS

Commune de **TRAMAYES**

Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON
M. Dominique GIBEAUX

Commune de **TRAMBLY**

M. Christophe BALVAY

Commune de **TRIVY**

Mme Lucienne WEISS

Commune de **VEROSVRES**

Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Etaient excusés et représentés : M. Pascal BRIDAY par M. Dominique GIBEAUX (Tramayas)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Philippe HILARION

Désignation du représentant auprès du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_

DELIB 2026-71

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique, promulguée la 18 août 2015, introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Le SYDESL créé cette commission, qui doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et la pertinence des investissements pour la mise en œuvre efficace de la transition énergétique en Saône et Loire.

Cette instance doit être composée d'un nombre égal de représentants des vingt établissements publics de coopération intercommunale du département et de délégués du SYDESL.

Il convient donc de désigner 1 représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant au SYDESL de Saône et Loire.

Considérant les candidatures proposées en séance,

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** le représentant au SYDESL de Saône et Loire comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Gilles LAMETAIRIE	Dominique GIBEAUX

➤ **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_

DELIB 2026-71